

Paris, le 29 mars 2017

Monsieur Bernard LACHARME
Président
Association DALO
23, rue Alexandre DUMAS
75011 PARIS

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'interpellation que vous avez adressée conjointement avec Louis BESSON, Xavier EMMANUELLI et Marie-Arlette CARLOTTI concernant le droit au logement. La République bienveillante que veut promouvoir Benoît HAMON comme Président de la République comporte un droit effectif à être logé dans la dignité. Élu comme moi de quartiers populaires, il vit par ailleurs ce sujet très régulièrement comme député des Yvelines, département où ce que l'on appelle la « crise du logement » est particulièrement sensible pour les plus défavorisés, mais aussi pour des personnes qualifiées de classes moyennes dans les enquêtes statistiques. La possibilité de trouver un logement correspondant à ses revenus et proche de leur lieu de travail est une réalité concrète vécue au quotidien par de nombreux habitants de notre pays, notamment dans les zones dites tendues.

Aussi, Benoît HAMON propose d'engager pleinement l'État et les collectivités à en finir avec le logement rare et cher, là où sont les besoins. Nous encouragerons partout où cela est nécessaire des régulations du coût du logement, qu'il s'agisse du coût de la construction, d'aides publiques les plus utiles possibles et mieux ciblées sur celles et ceux qui en ont besoin, pour l'accession, le marché locatif comme pour la rénovation. Ce que je veux encourager, c'est une France de « biens logés », en dépassant les faux antagonismes et pour engager tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins en nombre de logements qui vont continuer à s'accroître.

Pour répondre précisément à vos questions, nous sommes tout à fait favorables à une application stricte des obligations liées à l'application de l'article 55 de la loi SRU, renforcées notamment par les dispositions votées dans la loi de janvier 2013 qui a défini un objectif de 25 % de logements locatifs sociaux dans les communes concernées en 2025. Pour les 4 millions de mal-logés et les 1,9 millions de ménages demandeurs d'un logement social, atteindre ces objectifs est une nécessité.

Nous souhaitons pour cela aller vers la construction de 150 000 logements locatifs sociaux par an dont 130 000 très sociaux PLUS/PLAI, auxquels s'ajoutent 20 000 logements privés conventionnés ANAH. Ceux-ci seront financés par un renforcement des aides à la pierre pour atteindre 1 milliard d'euros par an associant des crédits classiques de l'État, la contribution actuelle des bailleurs sociaux et fonds provenant de la baisse progressive du coût du dispositif Scellier, des apports d'une Contribution de solidarité urbaine sur les transactions très élevées.

Au sujet des aides personnelles au logement, leur effet solvabilisateur est certain et leur montant global est essentiellement dû à l'approfondissement des difficultés rencontrées par de nombreuses familles. Je souhaite leur maintien tout en développant, comme vous le savez, un revenu minimum d'existence pour tous les individus percevant moins de 2200 € de revenus nets mensuels. En particulier, il sera ouvert aux moins de 25 ans qui ne perçoivent pas aujourd'hui le RSA et sera distribué sans avoir à le demander, pour répondre aux près de 30 % de personnes qui ne demandent pas le RSA alors qu'elles pourraient le percevoir, deux types de public particulièrement en difficulté pour se loger, notamment dans les zones les plus tendues de notre territoire.

Concernant les attributions dans le parc social, conformément aux dispositions prévues par les lois *Alur* puis *Égalité et citoyenneté*, il faut, en particulier à travers les conventions intercommunales d'attributions, arriver à ce que les différents bailleurs et réservataires s'engagent dans des critères communs et partagés par territoires. Parmi ceux-ci, le logement des publics les plus fragiles doit être une priorité, en respectant un souci d'équilibre territorial entre les communes. Cela renforce la nécessité que, au moment de la discussion des programmes locaux de l'habitat, les services déconcentrés de l'État soient particulièrement attentifs à ce que tous les types de logements figurent bien dans les programmation de construction, cela en fonction des besoins de chaque territoire.

Les objectifs issus de la loi DALO dont les dix années d'existence ont été rappelées il y a quelques jours, devront être mis en pratique par une mobilisation complète des pouvoirs publics. L'État et les intercommunalités compétentes en matière de logement devront assumer leur responsabilité de loger les publics reconnus comme prioritaires.

L'inconditionnalité de l'hébergement pour toute personne en détresse est un principe inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles et pourtant, chaque hiver les services du 115 sont obligés de refuser une personne sur deux. L'hiver dernier, 67 000 personnes sont restées à la rue, dont des milliers d'enfants.

Pour remédier à cela, 15 000 places nouvelles seront créées chaque année, grâce à la construction de nouveaux centres et au rachat d'hôtels par l'État. En attendant, l'État mobilisera temporairement les terrains vacants pour y installer des constructions modulaires. Un plan pluriannuel sur 4 ans de résorption des bidonvilles et d'insertion des personnes sera mis en œuvre, avec un hébergement pendant 18 mois et un accompagnement social soutenu.

Par ailleurs, beaucoup de nos concitoyens n'arrivent pas à accéder à leurs droits sociaux à cause de difficultés à s'orienter dans les démarches administratives. Parfois, les conséquences sont dramatiques : la perte d'une allocation, d'une indemnité, la difficulté à se soigner peuvent conduire à l'expulsion de son logement, ou à l'impossibilité d'accéder à un logement. Les droits sont indissociables, car la perte de l'un d'entre eux peut entraîner celle des autres.

Pour y remédier, nous instaurerons un accompagnement global, mis en œuvre par les travailleurs sociaux des communes, des départements et les associations de solidarité dans le cadre de conventions de financement conclues avec l'État. Ses modalités pourront être débattues lors d'une conférence contre l'exclusion que nous souhaitons mettre en place dès le début du prochain quinquennat afin de départager ce que devrait être le rôle respectif de chacun, administrations, travailleurs sociaux et associations.

Voilà, Monsieur le Président, les réponses très précises que je voulais, au nom de Benoît HAMON, vous apporter, ainsi qu'aux signataires de votre tribune, auxquels je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ce courrier. J'espère que ces réponses vous auront convaincu de sa volonté entière de faire que dans notre pays qui, certes, connaît des difficultés, l'attention aux plus fragiles soit un marqueur positif de nos politiques publiques.

Je reste à votre disposition pour des échanges plus approfondis, si vous le souhaitez, et vous adresse mes salutations les meilleures.

Bien cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Goldberg', with a large, sweeping flourish underneath.

Daniel GOLDBERG

Député de Seine Saint-Denis

Co-responsable Logement et Politique de la Ville

Pour Benoît HAMON